



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
26 novembre 2015

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Quatrième session

Kuala Lumpur, 22–28 février 2016

Point 5 i) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail de la Plateforme : travaux sur les
outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques**

**Travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des
politiques (produit 4 c))**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Comme indiqué dans la résolution portant création de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'une des quatre principales fonctions de la Plateforme consiste à « [appuyer] l'élaboration et l'application des politiques en identifiant des outils et des méthodes appropriés, découlant notamment des évaluations, en aidant les décideurs à y avoir accès et, si nécessaire, en encourageant et en favorisant leur développement. » (UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, par. 1 d)).
2. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière a demandé que soit mis en ligne un catalogue d'outils et de méthodes d'aide à la décision pour faciliter l'accès des décideurs aux outils et méthodes promus par la Plateforme. Elle a également demandé que soient définies des orientations préliminaires pour encourager et stimuler la poursuite de leur mise au point.
3. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration du catalogue et des orientations préliminaires et demandé que ceux-ci soient présentés aux gouvernements et aux parties prenantes pour examen. Elle a également demandé que le catalogue soit élaboré et que les orientations continuent d'être élaborées pour qu'elle les examine à sa quatrième session.
4. Comme suite à cette décision, le catalogue proposé et les orientations ont été mis à disposition afin que les gouvernements et les parties prenantes puissent les examiner du 26 février au 31 mars 2015. Le groupe d'experts, chargé de poursuivre ses travaux conformément à la décision IPBES-3/1, s'est réuni une fois – à Budapest du 8 au 11 juin 2015 – pour réviser le catalogue proposé, le modifier en fonction des observations reçues et élaborer plus avant le document d'orientation.

* IPBES/4/1

5. Ce document présente les travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques pour le produit 4 c), notamment :
 - a) Des orientations indiquant comment élaborer le contenu du catalogue dans le contexte des travaux en cours du programme de travail (sect. II); et
 - b) Une présentation du catalogue, des progrès accomplis et des arrangements institutionnels proposés pour son perfectionnement (sect. III).
6. Des renseignements supplémentaires sur les travaux du groupe d'experts figurent dans la note du secrétariat d'un rapport d'activité concernant le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques (IPBES/4/INF/14).

II. Orientations en vue du perfectionnement des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques

7. Les travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques s'inscrivent dans l'ensemble du programme de travail et portent sur plusieurs produits, tel qu'illustré dans le schéma conceptuel (voir figure ci-dessous), qui représente les relations réciproques entre les différents produits du programme de travail et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques (pour en savoir plus, consulter le document IPBES/4/INF/14).
8. Comme indiqué dans la section III, le catalogue en ligne correspond à l'interface Web de ces travaux. Son contenu découlera des travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques des autres produits, en particulier des évaluations thématiques et méthodologiques régionales et internationales effectuées par la Plateforme. Ces évaluations constituent les principaux mécanismes permettant de recenser et d'évaluer les interventions ou instruments de politique générale efficaces, ainsi que les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques nécessaires à la mise en œuvre des instruments de manière rigoureuse et efficace. Elles permettront d'évaluer l'efficacité d'une série d'instruments de politique générale dans des contextes et secteurs variés et à différentes échelles, ainsi que l'efficacité, la faisabilité et la transposabilité des outils et méthodes actuels et à venir d'appui à l'élaboration de politiques utilisés aux fins de la mise en œuvre des instruments. Les évaluations détermineront également les besoins et lacunes des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques et les éléments à perfectionner en vue d'améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques.
9. Le catalogue en ligne comprendra des orientations élaborées sur le modèle de celles établies concernant l'utilisation des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques pour l'analyse des scénarios et la modélisation (produit 3 c)) ou sur les différentes conceptualisations de valeurs (produit 3 d)).
10. Le catalogue bénéficiera également des contributions des trois équipes spéciales travaillant sur : a) le renforcement des capacités sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques; b) certains aspects des savoirs autochtones et locaux; et c) les données et savoirs liés aux outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques.
 - a) Renforcement des capacités :
 - i) Le renforcement des capacités d'élaboration et d'utilisation des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques a été jugé prioritaire (décision IPBES-3/1). Les travaux de renforcement des capacités doivent tenir compte des besoins en matière de renforcement des capacités liés à la mise au point et à l'utilisation de nouveaux outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques, ainsi que des besoins liés à l'accès et à l'utilisation des outils et méthodes existants qui sont particulièrement adaptés à la généralisation ou à la reproduction à plus grande échelle. Les moyens doivent être précisés afin de déterminer et de hiérarchiser les besoins en matière de renforcement des capacités liés aux outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques et de fournir et solliciter un appui de type financier ou autre pour répondre aux besoins les plus urgents;
 - ii) Ce catalogue d'outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques a pour but de fournir des informations techniques et scientifiques utiles, des orientations et d'autres documents nécessaires pour acquérir les capacités requises et de présenter les instruments de politique générale et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques d'une manière conviviale afin de favoriser le renforcement des capacités et de permettre la création,

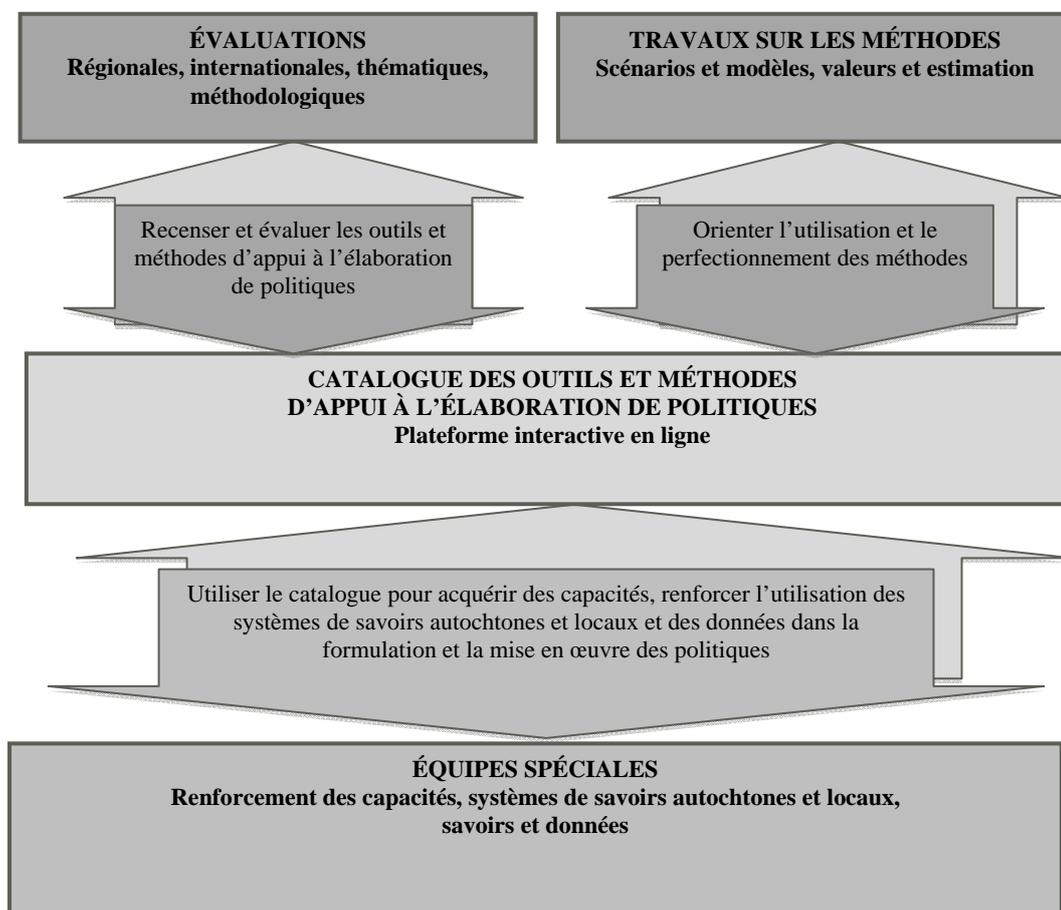
si nécessaire, de nouveaux contenus tels que des modules d'apprentissage en ligne, ainsi que le téléchargement de courtes vidéos, de brochures et de présentations mises à disposition par des utilisateurs qui contribuent à l'auto-apprentissage et au renforcement des capacités par une approche en réseau. Grâce à ses mécanismes de retour d'informations, le catalogue pourra également servir à préciser quels besoins en matière de renforcement des capacités doivent être classés comme prioritaires.

- b) Systèmes de savoirs autochtones et locaux :
- i) Le principe de la Plateforme de reconnaissance et de respect de la contribution des savoirs autochtones et locaux doit également apparaître dans les travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques. L'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux apportera son appui aux fins du recensement et de l'évaluation des instruments de politique générale et des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques qui existent dans le contexte de ces systèmes de savoirs afin de consolider les méthodes visant à engager ces systèmes dans la formulation et la mise en œuvre de politiques.
 - ii) Le catalogue doit fournir un accès aux outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques qui concernent les systèmes de savoirs autochtones et locaux et qui permettent d'intégrer les processus de renforcement d'élaboration des politiques, d'établir des synergies et de les compléter. Le groupe de travail sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux orientera et appuiera les efforts visant à attirer et encourager les détenteurs de savoirs et les experts en systèmes de savoirs autochtones et locaux à partager et à enrichir davantage leur expérience en matière d'utilisation des instruments, des outils et des méthodologies contribuant à engager ces systèmes dans la formulation et l'élaboration de politiques, ainsi que les activités visant à promouvoir et à favoriser leur application et leur perfectionnement dans le cadre ou en dehors des travaux de la Plateforme.
- c) Données et savoirs :
- i) Dans la plupart des cas, l'utilisation des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques est tributaire des données, des informations et des savoirs. L'équipe spéciale sur les savoirs et les données fournira des orientations concernant l'utilisation de diverses données, informations et connaissances dans le contexte des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques et, s'il y a lieu, fournira des liens et un accès à des séries de données de référence ou à des sources pertinentes d'information et de savoirs nécessaires pour appliquer les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques promus par la Plateforme par le biais du catalogue;
 - ii) Le catalogue servira donc de portail d'accès à des séries de données de référence ou des sources pertinentes d'information et de savoirs issues d'un large éventail de gouvernements, parties prenantes et partenaires stratégiques. Grâce à ses mécanismes de retour d'informations, le catalogue pourra également servir à préciser les lacunes dans les données, informations et savoirs portant sur l'application des instruments de politique générale et des outils d'appui à l'élaboration des politiques.

11. L'utilisation interactive du catalogue en ligne par les experts, les praticiens et les décideurs devrait permettre de produire des nouveaux contenus. Des renseignements supplémentaires sur le fonctionnement du catalogue figurent dans la section suivante et sont détaillés dans la note du secrétariat d'un rapport d'activité sur le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques (IPBES/4/INF/14).

Figure

Représentation schématique des relations entre divers produits du programme de travail et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques



III. Catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques

A. Présentation

12. Le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques est une plateforme en ligne d'échanges dynamiques, conçue autour des processus et fonctionnements de l'IPBES et caractérisée par une méthode axée sur l'utilisateur (voir document IPBES/4/INF/14). C'est là où tous les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques seront rassemblés et où seront mis à disposition – de manière organisée, interactive et conviviale – des contenus sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques tels que décrits dans la section II.

13. Le catalogue est une plateforme en ligne innovante et évolutive dont les deux principaux buts sont les suivants :

a) Permettre aux décideurs de consulter facilement des informations utiles sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques recensées et recueillies par l'intermédiaire d'autres produits de la Plateforme, tels que les évaluations, afin de mieux les informer et mieux les aider au cours des différentes phases de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre; et

b) Permettre à une gamme d'utilisateurs d'évaluer l'utilité d'outils et de méthodes dans leurs contextes particuliers et de contribuer au catalogue, en apportant des données, notamment sur les ressources nécessaires, les types de résultats susceptibles d'être obtenus et sur les lacunes recensées.

14. Le catalogue devrait être bien plus qu'un simple répertoire d'informations de qualité sur les outils et méthodes disponibles d'appui à l'élaboration de politiques. Il permettra aux décideurs, aux praticiens et aux autres groupes sociaux de recenser progressivement les outils et méthodes

d'appui à l'élaboration de politiques les plus adaptés à leurs besoins individuels. Il leur apportera aussi d'autres informations - et si possible des liens - sur les ressources, les capacités et les données ou savoirs dont ils pourraient avoir besoin. En outre, il fournira des exemples permettant d'illustrer l'utilisation des différents outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques dans des contextes particuliers.

15. L'objectif est d'établir des pratiques communes grâce auxquelles les utilisateurs pourront interagir les uns avec les autres et apprendre des autres grâce au catalogue en ligne. Le catalogue créera des liens entre les personnes ou les institutions dotées d'une expérience dans la mise en œuvre ou l'utilisation d'outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques et les utilisateurs potentiels et favorisera les interactions entre eux. Les utilisateurs comprendront des acteurs très variés, notamment des décideurs, des praticiens, des chercheurs, des spécialistes et des groupes tels que les populations autochtones et locales.

B. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

16. Après la révision du catalogue proposé d'outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques et sur la base des observations reçues des gouvernements et des parties prenantes, le groupe d'experts a commencé à élaborer le catalogue, comme suite à la décision IPBES-3/1 et en étroite collaboration avec le réseau sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques, Biodiversity and Ecosystem Services-Net (BES-Net) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

17. En règle générale, la structure du catalogue doit refléter le cadre conceptuel des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques, comme indiqué dans l'annexe I et permettre un accès convivial et axé sur la demande à différents instruments de politique générale et outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques. Les démarches ont été amorcées en vue d'élaborer un prototype hors connexion, hébergé par le portail Web BES-Net qui présente certaines des caractéristiques structurelles et fonctionnelles prévues du catalogue à partir de cas initiaux préparés par le groupe d'experts à des fins de démonstration.

18. Le contenu et la structure définitifs seront cependant élaborés en fonction des besoins et contributions issus des autres produits du programme de travail de la Plateforme, comme indiqué dans les orientations présentées dans la section II et au fur et à mesure qu'ils apparaîtront à partir, par exemple, des travaux en cours sur les analyses de scénario et la modélisation (produit 3 c) et les différentes conceptualisations de valeurs (produit 3 d)), ainsi que l'évaluation thématique de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire (produit 3a)). Les étapes suivantes de l'élaboration du catalogue mettront l'accent sur l'alignement des structures et fonctions de base avec les besoins et contributions des autres produits, tel qu'énoncé par le secrétariat dans un rapport d'activité sur le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques (IPBES/4/INF/14).

C. Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du catalogue

19. La mise en œuvre des approches énoncées ci-dessus nécessite de mettre en place les arrangements institutionnels suivants :

- a) Une structure de gouvernance pour le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques;
- b) Un appui spécialisé et technique pour concourir à l'exécution des travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques.

D. Une structure de gouvernance pour le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques

20. Le Groupe d'experts multidisciplinaire pourrait superviser le contenu du catalogue en termes de qualité et d'équilibre entre les différents instruments et outils. Il sera appuyé en cela par le groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques, qui se chargera de certaines parties du catalogue. Avec l'appui des experts, le Groupe rendra régulièrement compte à la Plénière afin d'améliorer le catalogue à partir des enseignements tirés de l'expérience.

21. Le catalogue pourrait être perfectionné dans le cadre d'une collaboration étroite avec le réseau BES-Net du PNUD, en s'appuyant sur les travaux initiaux présentés dans les paragraphes 15 et 16 ci-dessus, ainsi que les arrangements institutionnels visant à préciser la portée et les responsabilités de cette collaboration. Le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire encadreront cette collaboration et s'assureront que le catalogue en ligne est élaboré et mis à jour dans le respect du mandat et des principes de fonctionnement de la Plateforme.

E. Appui spécialisé et technique pour concourir à l'exécution des travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques

22. Le mandat du groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques pourrait être prorogé jusqu'à la fin du premier programme de travail afin de perfectionner le catalogue, de coordonner les interactions avec les autres produits pour élaborer son contenu et de modérer les interactions avec les utilisateurs. Ce groupe de 20 experts pourra se réunir une fois par an. On prévoit des coûts supplémentaires d'un montant de 67 500 dollars par an pendant les trois années restantes du programme de travail.

23. Le secrétariat pourra fournir un appui technique, comme prévu pour la mise en œuvre du produit 4 c), en collaboration avec le réseau BES-Net.

IV. Mesure proposée

24. La Plénière souhaitera peut-être envisager les mesures suivantes :

- a) Prendre note des orientations concernant la poursuite de l'élaboration des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et fournir des orientations supplémentaires à cette fin;
- b) Approuver la structure de gouvernance pour le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques;
- c) Approuver la prorogation du mandat du groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques jusqu'à la fin du premier programme; et
- d) Prier le Groupe d'experts multidisciplinaire de lui présenter un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne le catalogue en ligne à sa cinquième session.

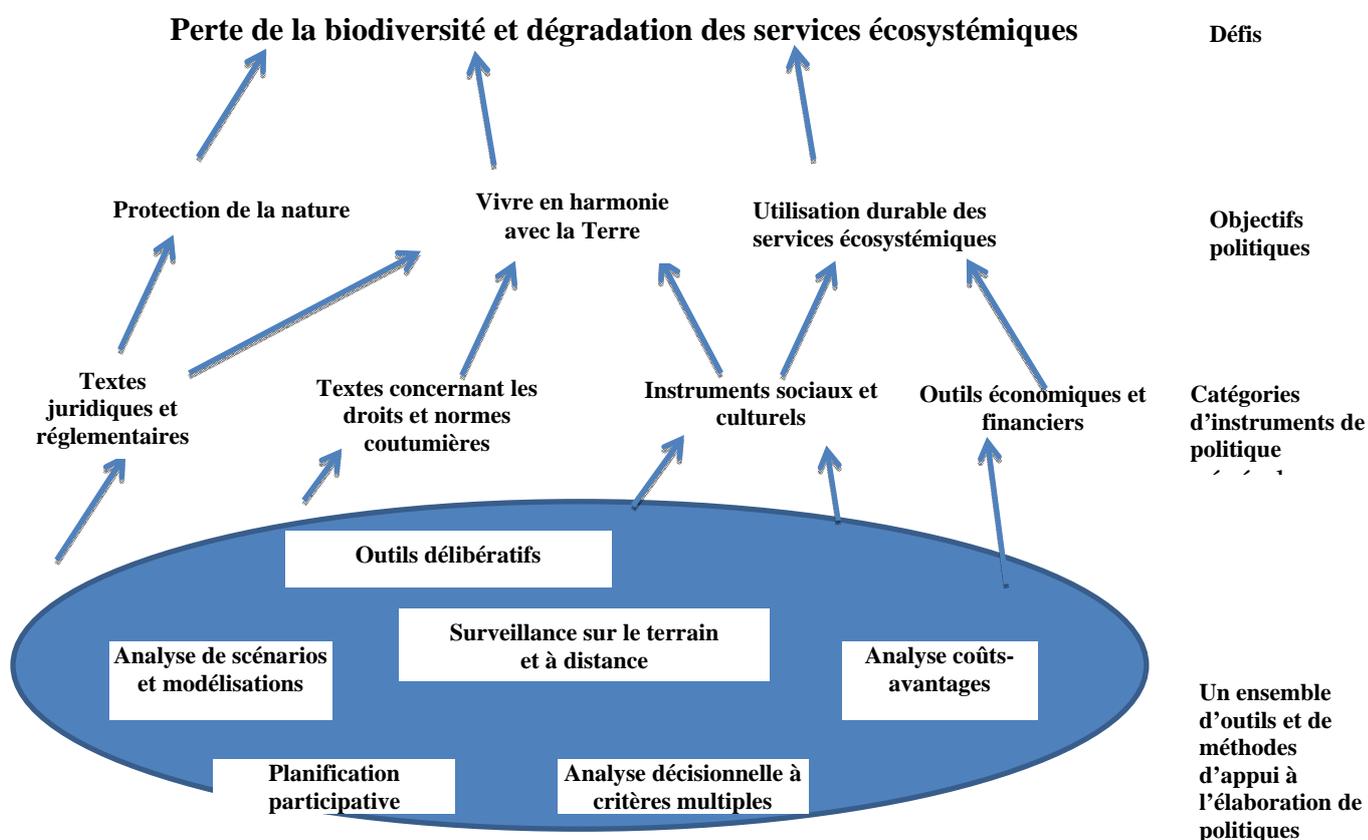
Annexe

Intégrer les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques dans les travaux entrepris par la Plateforme

1. Aux fins des travaux de la Plateforme, l'expression « outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques » s'entend des « approches et techniques fondées sur la science et d'autres systèmes de connaissance pouvant éclairer, appuyer et améliorer la prise de décisions, l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre aux niveaux national, régional et international pour protéger la nature, afin que les populations puissent tirer parti de ce que celle-ci leur offre et que la qualité de leur existence soit satisfaisante » (figure I). En outre, il importe de considérer le contexte dans lequel les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques sont utilisés à la lumière des difficultés et perspectives sociales, culturelles, économiques et écologiques, ce qui signifie que le recensement, la conception et la mise en œuvre des outils et méthodes ne suivent pas une approche « unique ».

Figure I

Représentation schématique des relations entre la formulation de politiques, les instruments de politique générale et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques



2. Les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques peuvent être divisés en sept familles principales. Une description plus détaillée et des exemples des familles d'outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques figurent dans la note du secrétariat d'un rapport d'activité sur le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques (IPBES/4/INF/14) :

- a) Regroupement des données et des connaissances (y compris en matière de surveillance);
- b) Analyse et évaluation;
- c) Débat public, intervention et participation;
- d) Choix et conception des moyens d'action;
- e) Mise en œuvre, information et répression des infractions;

- f) Formation et renforcement des capacités;
- g) Apprentissage social, innovation et gouvernance adaptative.

3. Les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques sont souvent des éléments essentiels des moyens d'action. Les instruments de politiques générale peuvent être perçus différemment selon les contextes et perceptions du monde. Le cadre conceptuel de l'IPBES souligne le rôle central des institutions et de la gouvernance, car celles-ci ont des répercussions sur tous les aspects des relations entre les populations et la nature et, partant, les différentes places et valeurs que les populations accordent à la nature, les avantages qu'elles peuvent en tirer et leur satisfaction vis-à-vis de leur qualité de vie. Les institutions formelles et informelles déterminent les types et niveaux de valeurs ainsi que la répartition des responsabilités, des coûts et des avantages de la préservation de la biodiversité au sein de la société. Les institutions formelles comprennent par exemple les lois et les politiques, telles que les politiques macroéconomiques, budgétaires, monétaires et agricoles, les droits commerciaux et fonciers; ceux-ci sont généralement fondés sur différents instruments, traités et lois coutumières. Les institutions informelles comprennent de leur côté des règles et normes sociales, telles que celles qui sont liées à des mesures collectives. Enfin, les organisations sont également une forme d'institution.

4. Les instruments de politiques générale peuvent être divisés en quatre catégories principales :

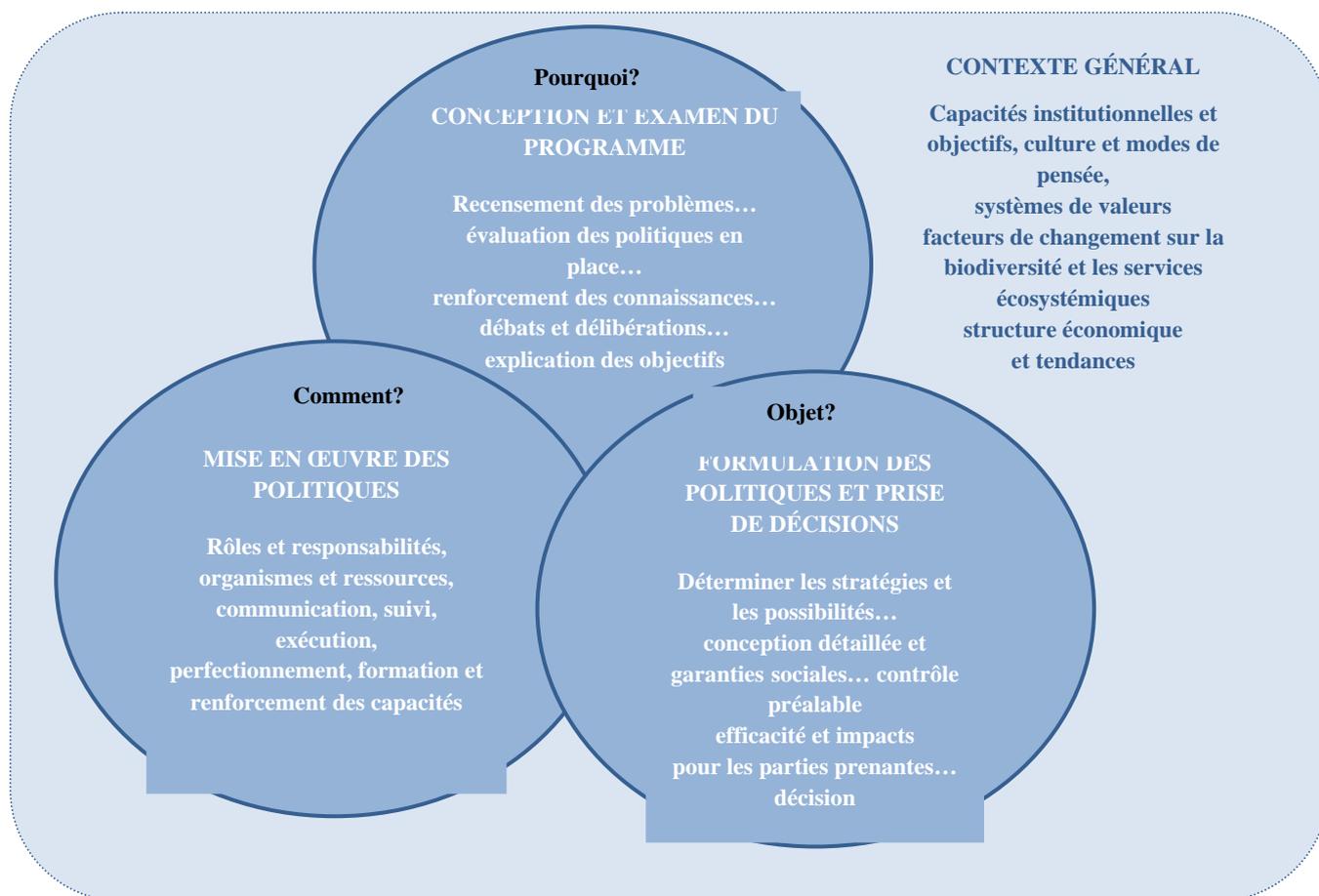
- a) Textes juridiques et réglementaires;
- b) Instruments concernant les droits et normes coutumières;
- c) Instruments économiques et financiers;
- d) Instruments sociaux et culturels.

5. Ces catégories doivent être examinées de façon indépendante ou sous l'angle d'une combinaison de politiques générales, tenant compte des différentes circonstances et priorités à des niveaux de gouvernance variés, tels que les niveaux infranational, national et international. Elles sont appliquées en fonction des perceptions du monde et des contextes socioculturels des populations. Le choix des instruments de politique générale implique souvent de modifier la répartition des responsabilités, des coûts et des avantages de la préservation et de l'utilisation de la biodiversité. Un instrument de politiques générale ne peut être efficace que si les institutions formelles et informelles d'appui sont en place.

6. Tout guide sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques doit expliquer les processus d'élaboration des politiques. Dans la pratique, le processus comprend trois éléments qui sont distincts mais se chevauchent : conception et examen du programme; formulation des politiques et prise de décisions; mise en œuvre (voir figure II).

Figure II

Les trois éléments principaux du cycle relatif aux politiques générales et exemples d'activités s'y rapportant, dans leur contexte général



7. La dynamique et l'exécution de ces trois éléments clefs pourront varier selon les restrictions et perspectives déterminées par le contexte général. En d'autres termes, les conditions particulières d'un cadre et d'une échelle géographiques donnés peuvent restreindre ou faciliter un ensemble de politiques en fonction, notamment, de la capacité institutionnelle, de la culture, des modes de pensée et des systèmes de valeurs, de l'expérience passée et de l'histoire culturelle. L'élaboration de politiques et la prise de décisions sont perçues comme des processus permettant de répondre à des défis de société et sont rarement limitées à un endroit ou une échelle unique. La diffusion des informations liées aux valeurs doit être facilitée aux niveaux local, national, et international.